



DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ

concernant le nouveau partenariat
entre le gouvernement du Québec
et les gouvernements de proximité



FEUILLE DE ROUTE 2026

FEUILLE DE ROUTE 2026

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

Engagements transversaux

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les travaux du chantier concernant l'allègement de la charge administrative municipale et de certains processus gouvernementaux.• En 2026, le chantier poursuivra son travail, notamment en proposant les éléments qui pourraient faire l'objet de changements législatifs et réglementaires dans un prochain projet de loi omnibus et en impliquant différents ministères et organismes, entre autres afin que ceux-ci identifient également des propositions d'allègement dans leur domaine. | <ul style="list-style-type: none">• Contribuer au chantier concernant l'allègement de la charge administrative municipale et de certains processus gouvernementaux. |
| <ul style="list-style-type: none">• Préparer un projet de règlement visant la diversification des placements municipaux et mettre en place un comité consultatif avec le milieu municipal. | <ul style="list-style-type: none">• Participer au comité consultatif sur le projet de règlement visant la diversification des placements municipaux. |
| <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les travaux concernant les règles encadrant le financement à court et à long termes des municipalités. | <ul style="list-style-type: none">• Participer aux travaux sur les règles encadrant le financement à court et à long termes des municipalités. |
| <ul style="list-style-type: none">• Soutenir les initiatives du milieu municipal visant à renforcer la gouvernance municipale et à optimiser les services municipaux, par le moyen de regroupements de municipalités ou par l'étude de nouveaux modèles de gouvernance, tout en contribuant à la modernisation de celle-ci et en tenant compte des particularités communautaires et territoriales ainsi que du caractère atypique de certaines municipalités locales. | |
| <ul style="list-style-type: none">• Conclure les travaux visant à faciliter l'utilisation du Fonds régions et ruralité. | <ul style="list-style-type: none">• Contribuer aux travaux visant à faciliter l'utilisation du Fonds régions et ruralité. |
| <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre la publication des outils d'accompagnement favorisant la diversification des revenus municipaux et le recours à l'écofiscalité. | <ul style="list-style-type: none">• Optimiser l'utilisation des moyens réglementaires, fiscaux et financiers à leur disposition pour diversifier leurs revenus et recourir à l'écofiscalité. |
| <ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de la Table administrative sur la fiscalité municipale, poursuivre les discussions concernant la diversification des revenus fiscaux et les analyses visant à faciliter l'exercice des pouvoirs fiscaux.• Effectuer le suivi des modifications législatives apportées au régime fiscal. | <ul style="list-style-type: none">• Contribuer activement à la Table administrative sur la fiscalité municipale et à la présentation du résultat de ses discussions dans le cadre des rendez-vous annuels.• Fournir les données permettant d'effectuer le suivi des modifications législatives apportées au régime fiscal. |

Infrastructures municipales essentielles, notamment en eau

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Élaborer la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP). | <ul style="list-style-type: none">• Participer à l'élaboration de la nouvelle SQEEP.• Pour chaque municipalité concernée, adopter une résolution d'ici le 31 décembre 2026 visant à se doter d'un plan de gestion des actifs pour les infrastructures d'eau.• Poursuivre les efforts et déployer les mesures nécessaires pour favoriser l'atteinte des objectifs communs et des cibles prévues dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. |
| <ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. | <ul style="list-style-type: none">• Préserver la capacité existante et hausser la fiabilité des infrastructures d'eau dans l'objectif de maintenir et d'accroître l'offre de logements. |



Infrastructures municipales essentielles, notamment en eau (suite)

- Poursuivre les travaux de la Table de travail concernant le financement et les programmes d'infrastructures municipales, visant notamment à améliorer les programmes d'aide ainsi que les conditions de réalisation des projets.
- Recenser de bonnes pratiques permettant de limiter les coûts des projets d'infrastructures.
- Discuter de la mise en œuvre des nouveaux modes d'approvisionnement prévus dans la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.
- Échanger concernant l'impact de certaines normes sur les coûts des projets d'infrastructures.
- Participer à la Table de travail concernant le financement et les programmes d'infrastructures municipales.
- Documenter les bonnes pratiques permettant de limiter le coût des projets d'infrastructures et d'améliorer les conditions de réalisation des projets.
- Discuter de la mise en œuvre des nouveaux modes d'approvisionnement prévus dans la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.
- Documenter l'impact de certaines normes sur les coûts des projets d'infrastructures.

Aménagement durable du territoire

- Proposer des modifications législatives afin de revoir le cadre de consultation et d'approbation référendaire dans un prochain projet de loi omnibus.
- Participer aux travaux visant à revoir le cadre de consultation et d'approbation référendaire.
- Mettre à jour les documents de planification, selon les échéanciers convenus avec le gouvernement pour donner suite aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire.
- Édicter des lignes directrices claires et qui tiennent compte des réalités territoriales, dont la rareté des terrains en milieu urbain, pour une sélection optimale des terrains et des bâtiments destinés aux infrastructures scolaires, et les transmettre aux centres de services scolaires.
- Créer un programme visant à rembourser la part de la taxe de vente du Québec payée par les municipalités (50 %) dans le cadre de l'acquisition de terrains destinés aux infrastructures scolaires.
- Publier un guide de bonnes pratiques sur la collaboration entre le milieu municipal et les organismes scolaires, afin de renforcer les partenariats et de favoriser la mutualisation des infrastructures scolaires, de sports et de loisirs.
- Collaborer à l'élaboration du guide de bonnes pratiques sur la collaboration entre le milieu municipal et les organismes scolaires, afin de consolider la relation partenariale avec le milieu scolaire et de favoriser la mutualisation des infrastructures scolaires, de sports et de loisirs.
- Poursuivre les rencontres du comité d'échange et de partage sur les enjeux municipaux relatifs à l'implantation des nouvelles écoles.
- Participer aux rencontres du comité d'échange et de partage sur les enjeux municipaux relatifs à l'implantation des nouvelles écoles.
- Tenir des rencontres *ad hoc* avec les partenaires concernés afin de discuter des dossiers présentant des difficultés particulières.
- Établir un plan de travail concernant les analyses à effectuer au regard des obstacles réglementaires et administratifs relatifs à l'implantation et à la sélection des terrains et des bâtiments pour les projets scolaires.
- Identifier les obstacles réglementaires et administratifs relatifs à la sélection des terrains et des bâtiments pour les projets scolaires.
- Compléter l'examen du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*.



Actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatique

- Échanger avec les partenaires municipaux concernant les programmes en matière de transition climatique et leurs interactions afin, notamment, d'en faciliter l'application.
- Analyser la possibilité d'harmoniser voire de regrouper certaines initiatives gouvernementales d'aides au milieu municipal en matière de transition climatique.
- Poursuivre l'élaboration des plans climat d'ici le 31 mars 2027.
- Amorcer la mise en œuvre des actions des plans climat dans les trois années suivant l'approbation de leur programmation.
- Contribuer à identifier les éléments qui nuisent à une utilisation optimale des programmes.
- Poursuivre les travaux relatifs à la Table de concertation concernant la transition et le développement énergétiques.
- Participer à la Table de concertation concernant la transition et le développement énergétiques.
- Impliquer les gouvernements de proximité dans l'élaboration de mesures figurant à la planification de l'utilisation des sommes du Fonds d'électrification et de changements climatiques.
- Contribuer activement aux discussions concernant l'élaboration de mesures figurant à la planification de l'utilisation des sommes du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Encourager et soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité

- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise en habitation et assurer son évolution.
- Dans le cadre de l'actualisation des outils réglementaires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, veiller à simplifier et à alléger la réglementation dans ces domaines, entre autres par une accélération du processus d'émission de permis.
- Déployer les nouveaux outils disponibles en matière d'aménagement et d'habitation pour accélérer le développement de l'offre de logements et faire état à la Table Québec-municipalités en habitation (TQMH) de l'utilisation de ceux-ci et des améliorations souhaitées, s'il y a lieu.
- Négocier une entente avec le gouvernement du Canada afin que le Québec puisse bénéficier des sommes disponibles dans le cadre de Maisons Canada.
- Faciliter la mise en œuvre de l'entente au Québec et utiliser pleinement le financement disponible afin d'accroître l'offre de logements.
- Poursuivre les travaux de la Table Québec-municipalités en habitation (TQMH) afin, notamment :
 - d'échanger sur la planification des besoins, les priorités et les objectifs en matière d'habitation, afin de mieux arrimer les moyens à déployer pour assurer une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable, incluant celle pour les personnes en situation d'itinérance;
 - de discuter de l'évolution, des critères et de la mise en œuvre des programmes de la Société d'habitation du Québec;
 - d'appuyer la réflexion sur les pistes d'amélioration des programmes, notamment ceux administrés par la Société d'habitation du Québec, et du cadre législatif ou réglementaire pour mieux y répondre.
- Participer à la TQMH mise en place dans la perspective de favoriser le développement d'une offre suffisante de logements, particulièrement de logements sociaux et abordables, notamment en contribuant activement aux échanges sur la planification des besoins, des priorités et des objectifs.
- Accroître l'information disponible concernant les indicateurs du marché de l'habitation.
- Accroître l'information disponible concernant les indicateurs du marché de l'habitation.



Aide aux personnes vulnérables

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Favoriser un meilleur arrimage des interventions et des programmes de financement gouvernementaux et municipaux afin d'accroître l'offre de services en matière de lutte contre l'itinérance.• Favoriser la prévisibilité et la pérennité des financements en itinérance, en collaboration avec les ministères et organismes concernés. | <ul style="list-style-type: none">• Collaborer aux travaux visant à favoriser un meilleur arrimage des interventions et des programmes de financement gouvernementaux et municipaux afin d'accroître l'offre de services en matière de lutte contre l'itinérance.• Participer aux rencontres locales et régionales, sous la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux, visant une meilleure concertation et une coordination des actions en itinérance, notamment dans le cadre de l'élaboration des plans d'action communautaires et intersectoriels. |
| <ul style="list-style-type: none">• Lorsque des besoins de locaux spécifiques sont connus et non comblés, identifier les immeubles gouvernementaux sous-utilisés qui pourraient, s'il y a lieu, être mis à contribution. | <ul style="list-style-type: none">• Maximiser le recours aux immeubles municipaux sous-utilisés et bien cibler les besoins non comblés. |
| <ul style="list-style-type: none">• Poursuivre les travaux de la Table Québec-municipalités en itinérance (TQMI) visant la recherche de solutions, la planification de leur mise en œuvre et leur suivi :<ul style="list-style-type: none">• convenir de la définition des rôles et responsabilités du gouvernement, des organismes communautaires et des municipalités;• analyser les pistes de solution quant aux enjeux des campements et du vivre-ensemble;• favoriser l'accès à des trajectoires de soins en santé mentale et dépendance, y compris dans l'espace public;• favoriser la prévisibilité et la pérennité de la mise en place des ressources hivernales en prévoyant des financements pluriannuels pour les organismes;• favoriser l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance. | <ul style="list-style-type: none">• Contribuer activement à l'accomplissement des travaux de la TQMI. |
| <ul style="list-style-type: none">• Impliquer les municipalités dans l'élaboration des prochaines orientations en itinérance. | <ul style="list-style-type: none">• Impliquer les municipalités dans l'élaboration des prochaines orientations en itinérance. |

